

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Asplit® OC Hardener

Date de révision: 08.11.2019

Code du produit: 00359-1240

Page 1 de 11

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Asplit® OC Hardener

Art.-No.

592 0670

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Agent de durcissement

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: TIP TOP Oberflächenschutz Elbe GmbH
Rue: Heuweg 4
Lieu: D-06886 Wittenberg
Téléphone: +49(0)3491/635-50 Téléfax: +49(0)3491/635-552
Service responsable: Responsable pour l'établissement de la fiche de données de sécurité:
sds@gbk-ingelheim.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence:

INTERNATIONAL: +49 - (0) 6132 - 84463, GBK GmbH (24h - 7d/w - 365d/a)
ORFILA (INRS): + 33 1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Catégories de danger:

Peroxyde organique: Org. Perox. D

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Irrit. 2

Sensibilisation respiratoire/cutanée: Skin Sens. 1

Toxicité pour la reproduction: Repr. 1B

Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Acute 1

Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 1

Mentions de danger:

Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Peut provoquer une allergie cutanée.

Peut nuire au fœtus.

Très toxique pour les organismes aquatiques.

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) n° 1272/2008

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

Phtalate de dicyclohexyl

Peroxyde de dibenzoyl

Mention Danger

d'avertissement:

Pictogrammes:



Mentions de danger

H242

Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Asplit® OC Hardener

Date de révision: 08.11.2019

Code du produit: 00359-1240

Page 2 de 11

H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H360D	Peut nuire au fœtus.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P220	Tenir à l'écart des vêtements et d'autres matières combustibles.
P234	Conservé uniquement dans l'emballage d'origine.
P264	Se laver soigneusement après manipulation.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P410	Protéger du rayonnement solaire.
P411+P235	Stocker à une température ne dépassant pas 30 °C/86 °F. Tenir au frais.
P420	Stocker séparément.
P501	Éliminer le contenu/réceptacle conformément aux réglementations locale et nationale.

2.3. Autres dangers

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), ce produit ne contient aucune substance PBT / vPvB.

Le poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges****Caractérisation chimique**

Agent de durcissement

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification SGH			
84-61-7	Phtalate de dicyclohexyl			40 - 50 %
	201-545-9		01-2119978223-34	
	Repr. 1B, Skin Sens. 1, Aquatic Chronic 3; H360D H317 H412			
94-36-0	Peroxyde de dibenzoyl			40 - 50 %
	202-327-6	617-008-00-0	01-2119511472-50	
	Org. Perox. B, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1, Aquatic Acute 1 (M-Factor = 10), Aquatic Chronic 1 (M-Factor = 10); H241 H319 H317 H400 H410			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

Information supplémentaire

Substance SVHC [Règlement (CE) No 1907/2006 Article 57]

Phtalate de dicyclohexyl

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Asplit® OC Hardener

Date de révision: 08.11.2019

Code du produit: 00359-1240

Page 3 de 11

Protéger les secouristes.

Les symptômes d'empoisonnement peuvent n'apparaître qu'au bout de plusieurs heures. Placer sous contrôle médical pendant au moins 48 heures.

Après inhalation

Apport d'air frais, oxygène si nécessaire, consulter un médecin.

En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.

Transporter la personne accidentée à l'air frais et la faire étendre.

Coucher la personne inconsciente sur le côté (position latérale de sécurité).

Après contact avec la peau

Laver immédiatement au savon et à l'eau abondante.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau claire, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.

Traitement chez un ophtalmologiste.

Après ingestion

Appeler aussitôt un médecin.

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

Il faut que la décision de faire ou de ne pas faire vomir soit prise par le médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Provoque une sévère irritation des yeux.

Peut provoquer une allergie cutanée.

Susceptible de nuire à la fertilité.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Mousse résistant aux alcools, poudre chimique, gaz carbonique (CO₂), eau pulvérisée.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, les gaz suivants peuvent se former et se dégager :

monoxyde et dioxyde de carbone

Hydrocarbures

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Vêtement de protection.

Information supplémentaire

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

En cas de formation de vapeurs, utiliser un appareil respiratoire.

Veiller à assurer une aération suffisante.

Utiliser un vêtement de protection individuelle.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Asplit® OC Hardener

Date de révision: 08.11.2019

Code du produit: 00359-1240

Page 4 de 11

Tenir à l'écart des sources d'ignition.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Collecter dans des récipients appropriés pour l'élimination.

Recueillir le produit répandu à l'aide d'un produit absorbant (tel que vermiculite, sable propre).

Peut être acheminé vers des filières de traitement spécifique (par ex. valorisation énergétique) dans le respect des prescriptions locales après dilution dans un composé solide inerte (flegmatisant) à une teneur peroxydique de 10%.

Ne pas fermer hermétiquement le récipient.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Observer les prescriptions préventives (voir paragraphes 7 et 8).

Informations concernant l'élimination: voir chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Prévoir une ventilation et une évacuation appropriées au niveau des équipements et des endroits où la poussière peut se former.

Eviter la formation de poussières. Ne pas respirer les poussières.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée.

Conservé à l'écart des acides, des bases, des sels de métaux lourds et des réducteurs.

Préventions des incendies et explosion

Conservé à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.

Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.

Utiliser des appareils et des armatures antidéflagrants et des outils ne provoquant pas d'étincelles.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conservé uniquement dans le récipient d'origine.

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Protéger contre la radiation solaire direct.

Température de stockage recommandée : +5°C - +30°C

Conseils pour le stockage en commun

Incompatible avec:

Agents réducteurs., Sels de métaux lourds, des acides et des bases

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conservé à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Agent de durcissement

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m ³	f/cm ³	Catégorie	Origine
94-36-0	Peroxyde de dibenzoyl	-	5		VME (8 h)	

8.2. Contrôles de l'exposition

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Asplit® OC Hardener

Date de révision: 08.11.2019

Code du produit: 00359-1240

Page 5 de 11

Contrôles techniques appropriés

Prévoir une ventilation et une évacuation appropriées au niveau des équipements et des endroits où la poussière peut se former.

Mesures d'hygiène

Eviter d'inhaler la poussière.
Eviter le contact avec les yeux et la peau.
Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.
Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.
Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Protection des yeux/du visage

Lunettes assurant une protection complète des yeux (EN 166).
Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure (EN 15154).

Protection des mains

Gants de protection contre les risques chimiques en nitrile, nitrile/coton, butyle ou néoprène, avec une épaisseur minimum de 0,7 mm, temps de perméation d'environ 480 minutes.
La présente recommandation fait exclusivement référence à la compatibilité chimique et l'essai expérimental réalisé en conformité de la norme EN 374 sous conditions de laboratoire.
Les exigences peuvent varier en fonction de l'utilisation. D'où il est nécessaire d'observer en addition les recommandations du fabricant des gants protecteurs.
Veuillez trouver des exemples dans la base de données de gants de protection sous :
<http://bestglove.com/site/chemrest/>

Protection de la peau

Vêtements de protection à manches longues (DIN EN ISO 6530)
Tablier (EN 467).

Protection respiratoire

Respirateur (filtre à particules) en cas de formation des poussières. (Filtre à particules P2)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique: Poudre
Couleur: Blanchâtre
Odeur: Caractéristique

Testé selon la méthode

pH-Valeur: n.a.

Modification d'état

Point de fusion: n.a.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: n.a.
Point de sublimation: n.a.
Point de ramollissement: n.a.
Point d'éclair: n.a.

Inflammabilité

solide: Peut provoquer un incendie.
gaz: n.a.

Dangers d'explosion

Le produit ne constitue aucun risque d'explosion, toutefois il est possible que des mélanges explosifs poussière/air soient formés.

Limite inférieure d'explosivité: n.d.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Asplit® OC Hardener

Date de révision: 08.11.2019

Code du produit: 00359-1240

Page 6 de 11

Limite supérieure d'explosivité:	n.d.
Température d'inflammation:	n.a.
Température d'auto-inflammabilité	
solide:	Le produit n'est pas auto-inflammable.
gaz:	n.a.
Température de décomposition:	+60 °C SADT
Propriétés comburantes	
Peut provoquer un incendie.	
Pression de vapeur:	n.a.
Densité (à 20 °C):	1,12 g/cm ³
Densité apparente (à 20 °C):	n.d.
Hydrosolubilité: (à 20 °C)	n.d.
Solubilité dans d'autres solvants	
n.d.	
Coefficient de partage:	n.d.
Viscosité dynamique:	n.a.
Viscosité cinématique:	n.a.
Durée d'écoulement:	n.a.
Densité de vapeur:	n.a.
Taux d'évaporation:	n.a.
Épreuve de séparation du solvant:	n.a.
Teneur en solvant:	0 %

9.2. Autres informations

SADT (UN-Test H4) : environ 60°C

Oxygène actif: 3,2 - 3,4%

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Pas de décomposition dans les conditions normales de stockage.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réagit avec:

Salissures, rouille, produits chimiques, acides forts et bases fortes ainsi qu'accélérateurs (par exemple sels de métaux lourds, amines).

10.4. Conditions à éviter

Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.

Dégradation auto accélératrice à 60°C (SADT).

Le poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.

10.5. Matières incompatibles

Salissures, rouille, produits chimiques, acides forts et bases fortes ainsi qu'accélérateurs (par exemple sels de métaux lourds, amines).

10.6. Produits de décomposition dangereux

Monoxyde et Dioxyde de carbone

Hydrocarbures

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Asplit® OC Hardener

Date de révision: 08.11.2019

Code du produit: 00359-1240

Page 7 de 11

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Absence de données toxicologiques.

Peroxyde de dibenzoyl: DL50/orale/rat: > 5000 mg/kg

Phtalate de dicyclohexyl: DL50/orale/rat: > 2000 mg/kg

Irritation et corrosivité

Provoque une sévère irritation des yeux.

Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Peut provoquer une allergie cutanée. (Phtalate de dicyclohexyl; Peroxyde de dibenzoyl)

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Peut nuire au fœtus. (Phtalate de dicyclohexyl)

Mutagenicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Information supplémentaire référentes à des preuves

La classification a été effectuée par calcul d'après de la Règlement (CE) No 1272/2008.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Pas de résultats d'études écologiques disponibles.

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Peroxyde de dibenzoyl

CL50/Oncorhynchus mykiss/96 h = 0,0602 mg/l

CE50/Daphnia magna/48 h = 110 mg/l

CE50/Pseudokirchneriella subcapitata/72 h = 0,0711 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), ce produit ne contient aucune substance PBT / vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Pollue l'eau.

Information supplémentaire

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

Risque de contamination de l'eau potable en cas d'écoulement de petites quantités dans le sol.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Asplit® OC Hardener

Date de révision: 08.11.2019

Code du produit: 00359-1240

Page 8 de 11

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination

Peut être acheminé vers des filières de traitement spécifique (par ex. valorisation énergétique) dans le respect des prescriptions locales après dilution dans un composé solide inerte (flegmatisant) à une teneur peroxydique de 10%.

Si possible le recyclage est préférable l'élimination.

Code d'élimination des déchets - Produit

080409 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité); déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses; déchet dangereux


L'élimination des emballages contaminés

Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés.


Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU:	UN 3106
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	Peroxyde organique, type D, solide (Peroxyde de dibenzoyle)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	5.2
14.4. Groupe d'emballage:	-
Étiquettes:	5.2
	
Code de classement:	P1
Quantité limitée (LQ):	500 g / 30 kg
Quantité exceptée:	E0
Catégorie de transport:	2
Code de restriction concernant les tunnels:	D

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU:	UN 3106
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	Peroxyde organique, type D, solide (Peroxyde de dibenzoyle)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	5.2
14.4. Groupe d'emballage:	-
Étiquettes:	5.2
	

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Asplit® OC Hardener

Date de révision: 08.11.2019

Code du produit: 00359-1240

Page 9 de 11

Code de classement: P1
Quantité limitée (LQ): 500 g / 30 kg
Quantité exceptée: E0

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU: UN 3106
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: ORGANIC PEROXIDE TYPE D, SOLID (Dibenzoyl peroxide)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 5.2
14.4. Groupe d'emballage: -
Étiquettes: 5.2



Marine polluant: No
Quantité limitée (LQ): 500 g / 30 kg
Quantité exceptée: E0
EmS: F-J, S-R

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU: UN 3106
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: ORGANIC PEROXIDE TYPE D, SOLID (Dibenzoyl peroxide)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 5.2
14.4. Groupe d'emballage: -
Étiquettes: 5.2



Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): Forbidden
Passenger LQ: Forbidden
Quantité exceptée: E0
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 570
IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 5 kg
IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 570
IATA-Quantité maximale (cargo): 10 kg

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: oui

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielles et aux consignes de sécurité.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Le transport est effectué seulement dans des récipients homologués et appropriés.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Asplit® OC Hardener

Date de révision: 08.11.2019

Code du produit: 00359-1240

Page 10 de 11

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Autorisations (REACH, annexe XIV):

Substances extrêmement préoccupantes, SVHC (REACH, article 59):
Phtalate de dicyclohexyl

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 30: Phtalate de dicyclohexyl

2004/42/CE (COV): 0 %

Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III): E1 Danger pour l'environnement aquatique

Prescriptions nationales

Limitation d'emploi:

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Information supplémentaire

Observer les normes pour les produits chimiques interdits.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour cette matière, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure
IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA/ICAO = International Air Transport Association / International Civil Aviation Organization
MARPOL = International Convention for the Prevention of Pollution from Ships
IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships Carrying Dangerous Chemicals in Bulk
GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
REACH = Registration, Evaluation, Authorization and Restriction of Chemicals
CAS = Chemical Abstract Service
EN = European norm
ISO = International Organization for Standardization
DIN = Deutsche Industrie Norm
PBT = Persistent Bioaccumulative and Toxic
vPvB = Very Persistent and very Bio-accumulative
LD = Lethal dose
LC = Lethal concentration
EC = Effect concentration
IC = Median immobilisation concentration or median inhibitory concentration

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H241 Peut s'enflammer ou exploser sous l'effet de la chaleur.
H242 Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H360D Peut nuire au fœtus.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Asplit® OC Hardener

Date de révision: 08.11.2019

Code du produit: 00359-1240

Page 11 de 11

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

Les indications des points 4-8 et 10-12, ne s'appliquent pas lors de l'utilisation et de l'emploi régulier du produit (voir renseignement sur l'utilisation), mais lors de la libération de quantités majeures en cas d'accidents ou d'irrégularités.

Ces renseignements ne décrivent que les exigences de sécurité du produit/des produits et s'appuient sur l'état actuel de nos connaissances.

Veillez s'il vous plaît prendre en compte les conditions de livraison de la/des feuille/s d'instructions correspondantes.

Ils ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.

(n.a. = non applicable; n.d. = non déterminé)

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)